

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2027 - 2032



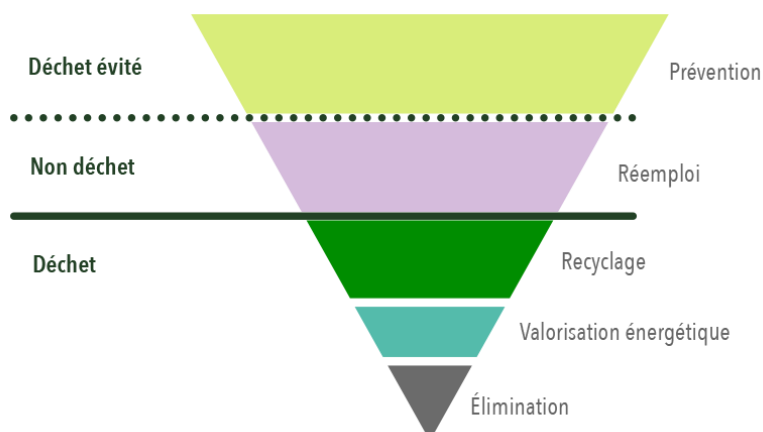
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	8
2.	Diagnostic du territoire	9
2.1	Le syndicat	9
2.2	Bilan du PLPDMA 2019-2024	10
2.3	Diagnostic socio-économique	11
2.3.1	Population	11
2.3.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	12
2.3.3	Habitat et logements	13
2.3.4	Tissu économique	13
2.3.5	Tissu administratif et social	14
2.4	Diagnostic déchets	15
2.4.1	Organisation de la gestion des déchets	15
2.4.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	16
2.5	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	19
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	21
3.1	Stratégie et objectifs	21
3.2	Axes et actions stratégiques.....	22
3.3	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	24
3.4	Dépenses nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	25
3.5	Les fiches action	25
3.5.1	Axe 1 : Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité	27
3.5.2	Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité.....	32
3.5.3	Axe 3 : Développer le réemploi et la réparation	37
3.5.4	Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts	43
3.5.5	Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	50

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (Sictom) Nord Allier** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son troisième Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA du Sictom Nord Allier sera déployé en 2027 pour 6 ans.

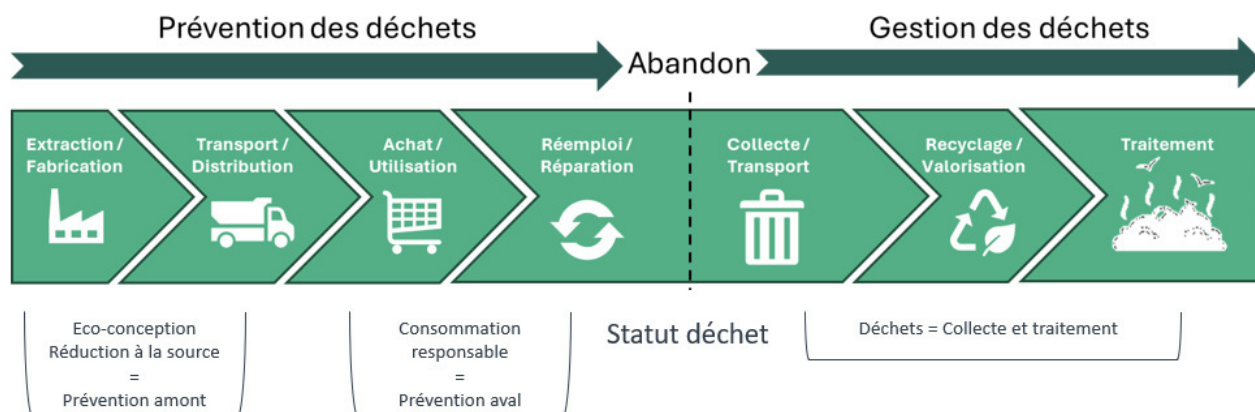
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



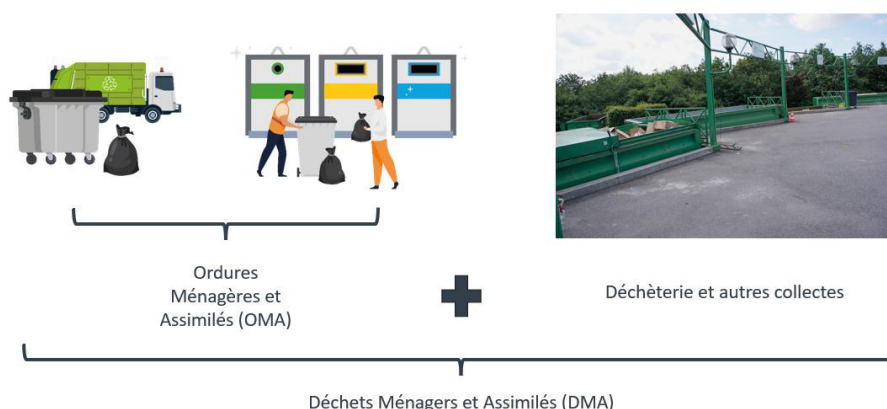
La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

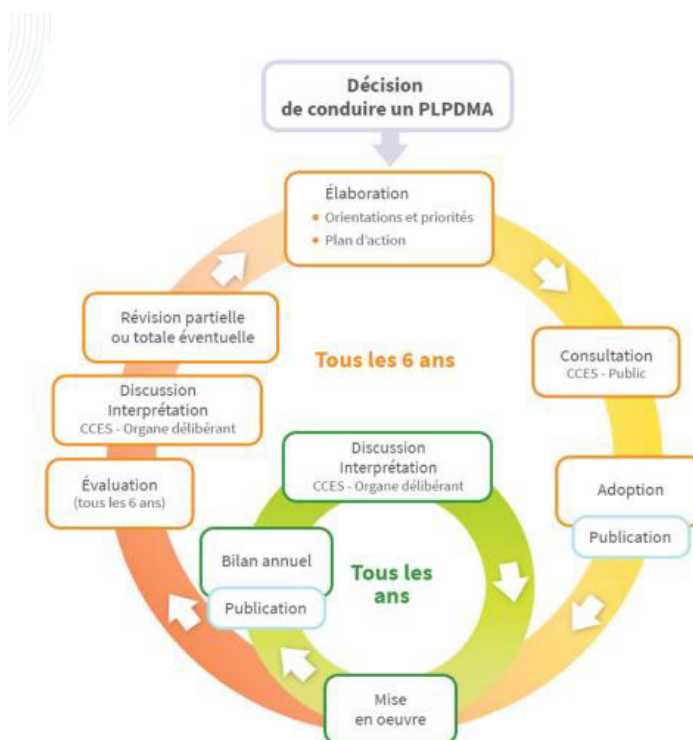
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territoriale obligatoire** depuis le 1^{er} janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre**.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

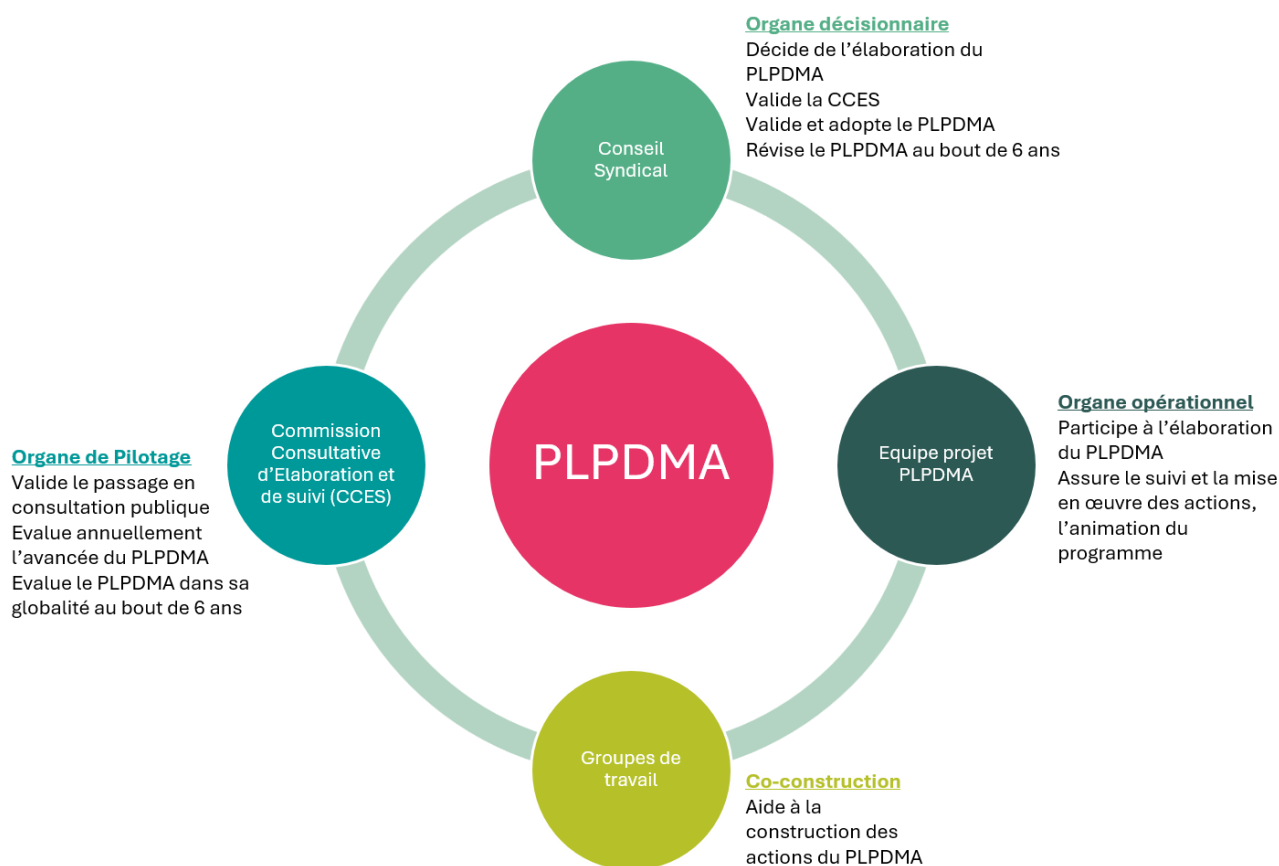
- En 2021, la **Loi « Climat et Résilience »** aborde un large éventail de sujets touchant à divers aspects de la vie quotidienne et son titre I « Consommer » se consacre à des thématiques de prévention des déchets, notamment la vente en vrac, la mise en place d'un observatoire du réemploi et de la consigne du verre
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD), élaboré par la **région Auvergne-Rhône-Alpes** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités locales, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA du Sictom Nord Allier**.

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, le Sictom Nord Allier a choisi en 2026 d'élaborer son troisième Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



- Le Conseil Syndical valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- Plusieurs groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 11 février 2026 : définition des objectifs et des axes stratégiques en comité de pilotage ;
 - 15 et 16 juin 2026 : demi-journées thématiques pour la co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques 1 à 4 définis ;
- Une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** a été constituée par délibération du 09/06/2026. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA.

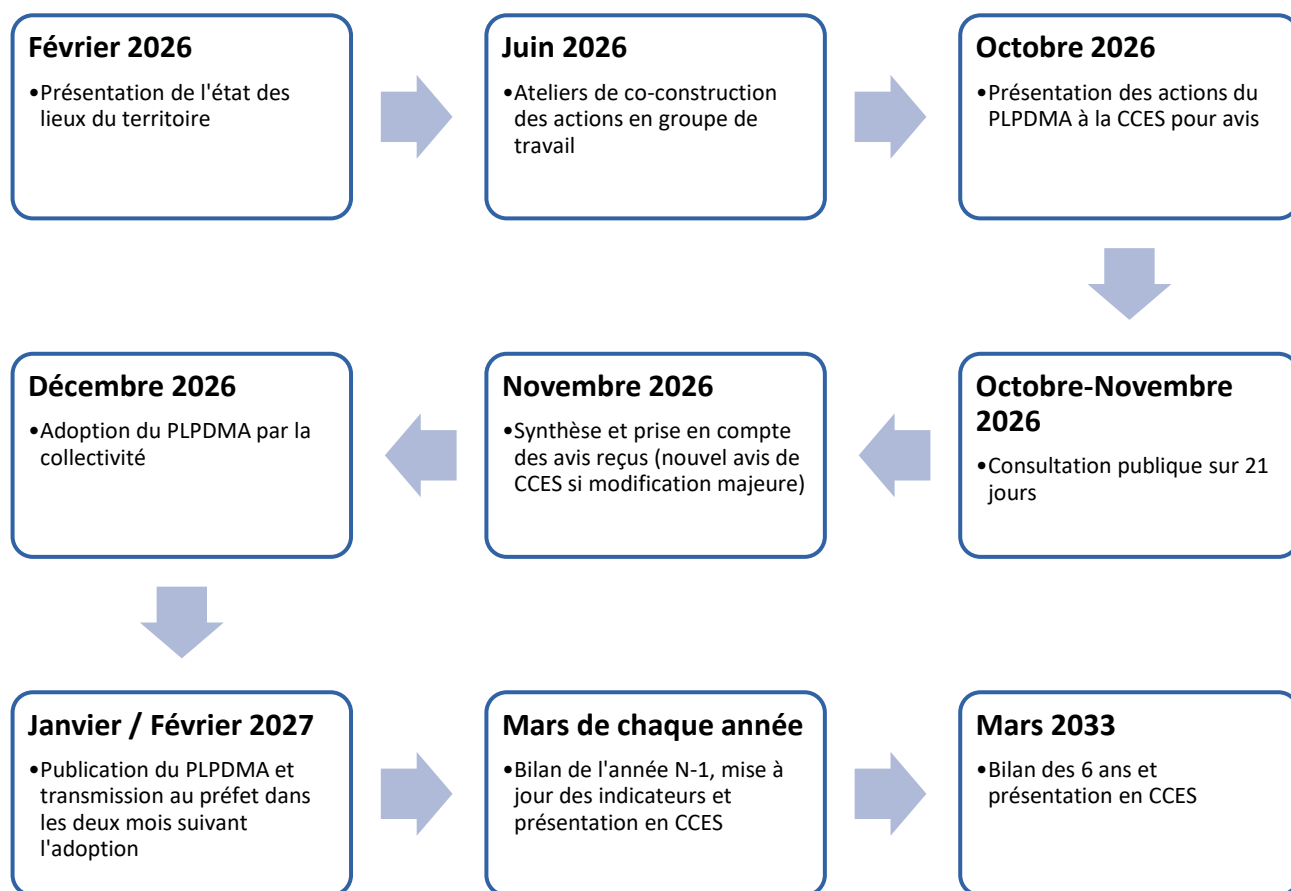


Elle se compose des collègues suivants :

- Un collègue d'élus :
 - Le Président du Sictom Nord Allier ou son représentant ;
 - La Vice-Présidente en charge de la Prévention et de la réduction des déchets ;
- Des agents du Sictom Nord Allier ;
 - Animateur du PLPDMA
 - Les services du Sictom Nord Allier associés ;
- Des acteurs institutionnels :
 - Un représentant des 5 EPCI membres du Sictom Nord Allier :
 - Moulins Communauté ;
 - Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ;
 - Communauté de communes Bocage Bourbonnais ;
 - Communauté de communes Saint Pourçain sur Sioule Limagne ;
 - Communauté de communes Sud Nivernais ;
 - Un représentants du Syndicat Départemental de l'Energie (SDE 03) ;
 - Un représentant du Conseil Départemental de l'Allier ;
- Des acteurs associatifs :
 - UFC Que Choisir Moulins ;
 - VILTAÏS ;
 - Zéro Déchet Bourbonnais.

1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 Le syndicat

Le Sictom Nord Allier a été créé en 1976.

En 2017, la composition du SICTOM Nord Allier est passée de 64 à 72 communes (intégration des communes de Château-sur-Allier, Dornes, Le Veudre, Limoise, Lurcy-Lévis, Neure, Pouzy-Mésangy et Saint-Parize-en-Viry), élargissant ainsi le périmètre du syndicat et renforçant sa composition actuelle.

Actuellement, le Sictom Nord Allier regroupe 72 communes et s'étend sur 221 770 ha :

Agonges	Dornes	Neuvy
Aubigny	Gannay-sur-Loire	Noyant-d'Allier
Aurouër	Garnat-sur-Engièvre	Paray-le-Frésil
Autry-Issards	Gennetines	Pierrefitte-sur-Loire
Avermes	Gouise	Pouzy-Mésangy
Bagneux	Jaligny-sur-Besbre	Saint-Ennemond
Beaulon	La Chapelle-aux-Chasses	Saint-Gérand-de-Vaux
Bessay-sur-Allier	La Ferté-Hauterive	Saint-Léon
Besson	Lamenay-sur-Loire	Saint-Léopardin-d'Augy
Bourbon-l'Archambault	Le Veudre	Saint-Martin-des-Lais
Bresnay	Liernolles	Saint-Menoux
Bressolles	Limoise	Saint-Parize-en-Viry
Chapeau	Lucenay-lès-Aix	Saint-Pourçain-sur-Besbre
Château-sur-Allier	Lurcy-Lévis	Saint-Voir
Chatelperron	Lusigny	Saligny-sur-Roudon
Chavroches	Marigny	Souvigny
Chemilly	Meillers	Thiel-sur-Acolin
Chevagnes	Mercy	Thionne
Chézy	Monétay-sur-Loire	Toulon-sur-Allier
Cossaye	Montbeugny	Toury-Lurcy
Coulandon	Montilly	Trévol
Couzon	Moulins	Vaumas
Diou	Neuilly-le-Réal	Villeneuve-sur-Allier
Dompierre-sur-Besbre	Neure	Yzeure

Le Sictom Nord Allier est classé en typologie d'habitat « **Mixte à dominante rurale** » selon SINOE.

Le SPGD est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

Le Sictom Nord Allier est un syndicat mixte fermé qui exerce deux compétences :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Leur valorisation et leur traitement.

Ces compétences, détenues par les Communautés de Communes et d'Agglomération suite à la loi NOTRe, ont été transférées par ces dernières au Sictom Nord Allier.

2.2 Bilan du PLPDMA 2019-2024

Le PLPDMA 2019-2024 du Sictom Nord Allier avait pour objectif de renforcer et structurer une démarche de prévention déjà engagée, en intégrant l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, y compris ceux apportés en déchèterie. Il visait la réduction des quantités de déchets produites, mais également de leur toxicité, en cohérence avec les objectifs nationaux de prévention. Le programme poursuivait aussi un objectif de mobilisation des acteurs du territoire et de suivi régulier des actions, via une gouvernance participative assurée par la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi.

L'objectif fixé était la réduction de 10% de la quantité de DMA produits par habitant, en cohérence avec l'objectif réglementaire de la loi AGECL de diminution de 10% des DMA en 2020 par rapport à 2010.

Il s'est structuré autour de six axes principaux, déclinés en actions et sous-actions opérationnelles. Le tableau ci-dessous les énumère :

Axes	Champ d'action
Axe 1 – Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	- Promotion du compostage individuel, autonome et partagé - Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts - Réduction des biodéchets des gros producteurs
Axe 2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire	- Réduction du gaspillage alimentaire chez les usagers - Réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective
Axe 3 – Augmenter la durée de vie des produits	Promotion du réemploi et de la réparation
Axe 4 – Réduire les déchets du BTP	Réduction des déchets du BTP
Axe 5 – Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	- Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives - Réduction des Imprimés Non Sollicités dans les boîtes aux lettres - Promotion de la consommation de l'eau du robinet - Promotion de l'hygiène durable - Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine
Axe 6 – Être exemplaire en matière de prévention des déchets	- Poursuite et développement des démarches d'éco-exemplarité interne - Lancement d'un projet de foyers/rue témoins

Le PLPDMA comprenait aussi des actions complémentaires pour :

- Communiquer ;
- Sensibiliser ;
- Valoriser les acteurs et leurs efforts en faveur de la prévention des déchets.

Le bilan met en évidence des résultats contrastés.

Sur la période 2019-2024, les OMR ont diminué avec une baisse d'environ 6,6% des tonnages soit -11 kg/hab.an. Les flux orientés vers les filières de tri ont progressé avec +9 kg/hab pour les emballages papiers et +4 kg/hab pour le verre, traduisant une meilleure appropriation du geste de tri. Les quantités apportées en déchèterie et les déchets verts ont également augmenté. Au global les DMA ont ainsi augmenté de 24,7 kg/hab entre 2019 et 2024.

De nombreuses actions ont été menées. Au global, le budget et les temps consacrés au PLPDMA sont proches des besoins qui avaient été provisionnés. L'axe 1 sur les biodéchets et les déchets verts a généré des besoins supérieurs à ceux prévus, au détriment des autres axes et actions.

Si les objectifs qualitatifs de mise en œuvre des actions sont globalement atteints, les objectifs quantitatifs de réduction des déchets ne le sont que partiellement, soulignant la nécessité de renforcer les actions sur l'ensemble des flux pour permettre une baisse globale des DMA.

2.3 Diagnostic socio-économique

2.3.1 Population

La population du territoire s'élève à 82 685 habitants (source INSEE, année de référence 2022, population en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

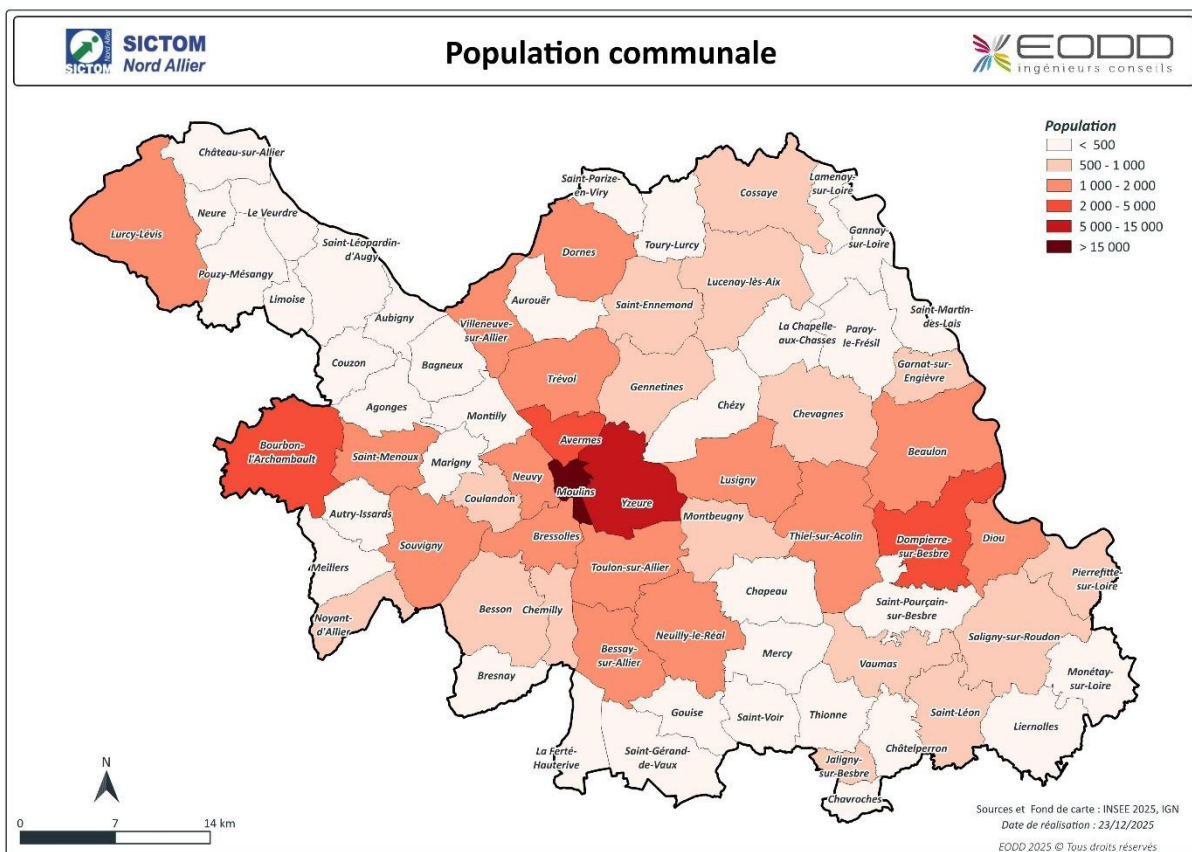
La répartition de la population sur le territoire est la suivante :

Territoire	Population 2025 (INSEE 2022)	% par rapport au Sictom Nord Allier
CA Moulins Communauté (44 communes)	64 246	77,7%
CC du Bocage Bourbonnais (6 communes)	5 017	6,1%
CC Entr'Allier Besbre et Loire (17 communes)	11 080	13,4%
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne (1 commune)	260	0,3%
CC Sud Nivernais (4 communes)	2 082	2,5%
Total général	82 685	100,0%

Près de 39% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Moulins (19 344 habitants soit 23,4%) et Yzeure (12 670 habitants soit 15,3%)

Sans compter ces deux communes, la population moyenne par commune est de 724 habitants.

52 des 72 communes comptent moins de 1 000 habitants.



Entre 2017 et 2024, la population du territoire est en diminution de 2,34%.

2.3.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données nationales, est la suivante :

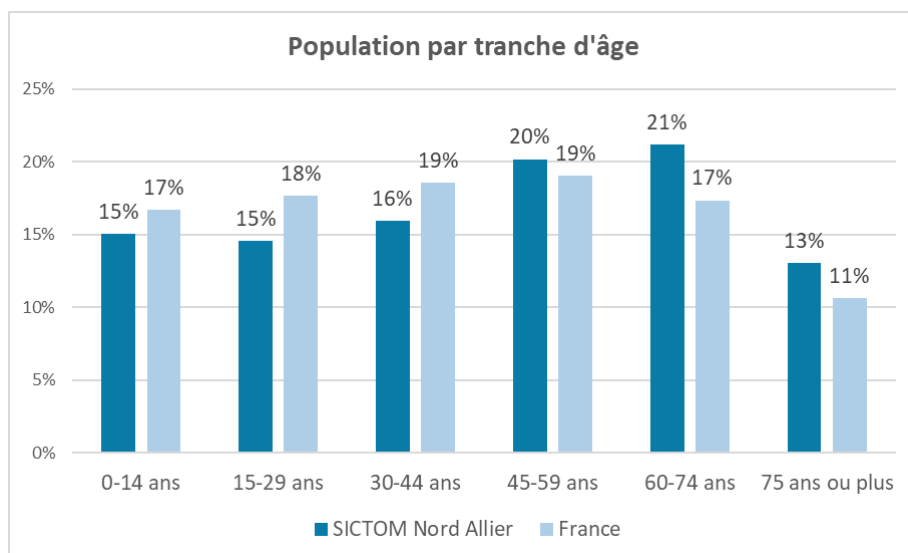


Illustration 1 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

Le Sictom Nord Allier affiche une moyenne de personnes par ménage inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **2,04 personne/foyer**.

Si 56% des ménages sont des familles, dont **35% avec des enfants**, 43 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants actifs sont majoritaires (**74% de la population**) dont 89 % avec un emploi.

2.3.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 35 458 maisons et 12 901 appartements en 2021.



Le taux d'appartements est de 26,4% en moyenne. Il est faible sur la plupart des communes, seules 5 communes présentent un taux d'appartements supérieur à 20% :

- Avermes (20,2%)
- Yzeure (21,4%)
- Dompierre-sur-Besbre (21,6%)
- Bourbon-l'Archambault (27,5%)
- Moulins (69,6%)

La commune de Moulins se distingue nettement par son taux d'appartement élevé.

Sur le territoire, l'INSEE recense 40 582 résidences principales (82.9%) et 2 747 résidences secondaires (5.6%), le reste étant des logements vacants.

Les logements en résidences principales sont majoritaires, ils sont à 62% occupés par un propriétaire et à 36% occupés par un locataire.

2.3.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 5 463 établissements actifs en 2024.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1537	28
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	851	16
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	824	15
Autres activités de services	595	11
Construction	570	10
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	486	9
Activités immobilières	249	5
Activités financières et d'assurance	239	4
Information et communication	112	2

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

Le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration est le plus représenté avec 28% des établissements actifs.

Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale arrive ensuite, avec 16% des établissements actifs.

Le territoire du Sictom Nord Allier a une capacité d'hébergement touristique de 31 établissements. Moulins est la ville ayant le plus de logements touristiques avec 6 hôtels et 1 hébergement de courte durée.

2.3.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Le tableau suivant présente les établissements de l'enseignement recensés sur le territoire.

Etablissement scolaire	Nombre sur le territoire
Ecole primaire (élémentaire + maternelle)	39
Ecole élémentaire	23
Ecole maternelle	19
Collège privé	2
Collège public	9
Lycée privé	4
Lycée public	3

Tableau 2 : Répartition des établissements scolaires - Source : Annuaire de l'éducation

Le territoire compte 10 EPHAD sur 6 communes différentes (notamment 4 sur Moulins). D'autres structures d'accueil et de santé (pharmacie, service autonomie aide, services de soins infirmiers à domicile...) existent, se situant exclusivement sur les 9 communes de Avermes, Bourbon-l'Archambault, Chevagnes, Diou, Lucenay-lès-Aix, Moulins, Noyant-d'Allier, Pouzy-Mésangy et Yzeure.

Il existe tout type d'association sur le territoire, comme les associations culturelles, celles sportives, les associations de loisirs et vie sociale, ou bien encore les associations environnementales.

2.4 Diagnostic déchets

2.4.1 Organisation de la gestion des déchets

À la suite de l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, les élus du Sictom Nord Allier ont validé en décembre 2024 un nouveau schéma de collecte visant à adapter l'organisation du service aux spécificités du territoire.

L'organisation de la collecte qui sera déployé à partir de 2027 est résumé ci-dessous :

	Territoires	Communes	Emballages et papiers 	Ordures ménagères 	Emballages en verre 
SCÉNARIO	Rural 	69 communes	 Porte à porte	 Apport volontaire	 Apport volontaire
	Urbain 	3 communes Avermes/Moulins/ Yzeure	 Porte à porte avec réduction de fréquence	 Porte à porte avec réduction de fréquence	 Apport volontaire

Le Sictom Nord Allier possède 9 déchèteries réparties sur son territoire. La localisation des déchèteries est indiquée sur la carte ci-dessous :



Illustration 2 : Localisation des déchèterie sur le territoire Sictom Nord Allier – Source : Sictom Nord Allier

Des locaux réemploi ont été mis en place. 5 déchèteries sont équipées en 2024 (Chézy, Avermes, Coulandon, Lurcy-Lévis et Neuilly-le-Réal). La Chapelle-aux-Chasses est équipée depuis juillet 2025, et Dompierre depuis 2026. Les 2 autres déchèteries devraient être équipées d'ici fin 2026 ou en 2027, après des travaux de rénovation.

2.4.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.4.2.1 Tonnages globaux

Le tableau suivant présente l'évolution des tonnages sur les années 2019-2024 (précédent PLPDMA) et par rapport à 2017.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024.

Les objectifs nationaux de réduction des déchets s'appliquent par rapport à l'année 2010, toutefois le périmètre du Sictom Nord Allier était différent à cette date. Aussi il a été choisi de retenir **2017** comme année de comparaison pour ces objectifs.

Années	OMR	Emballages et papiers	Verre	DV porte-à-porte	Déchèteries*	Total en tonnes
2017	20 151	3 801	2 311	1 549	20 001	48 592
2019	19 430	4 303	2 576	1 971	20 539	48 820
2020	19 117	4 213	2 726	2 141	18 820	47 017
2021	19 282	4 734	2 806	2 436	22 607	51 865
2022	18 741	5 091	2 805	2 317	20 704	50 133
2023	17 941	4 438	2 728	2 083	19 157	46 726
2024	18 150	4 953	2 836	2 464	20 982	49 891
Evolution par flux 2017-2024	-10%	+30%	+23%	+59%	+5%	+3%
Evolution par flux 2019-2024	-7%	+15%	+10%	+25%	+2%	+2%

*hors cartons des professionnels et déchets verts municipaux, y compris textiles

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2017 à 2024 – Source : Sictom Nord Allier

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

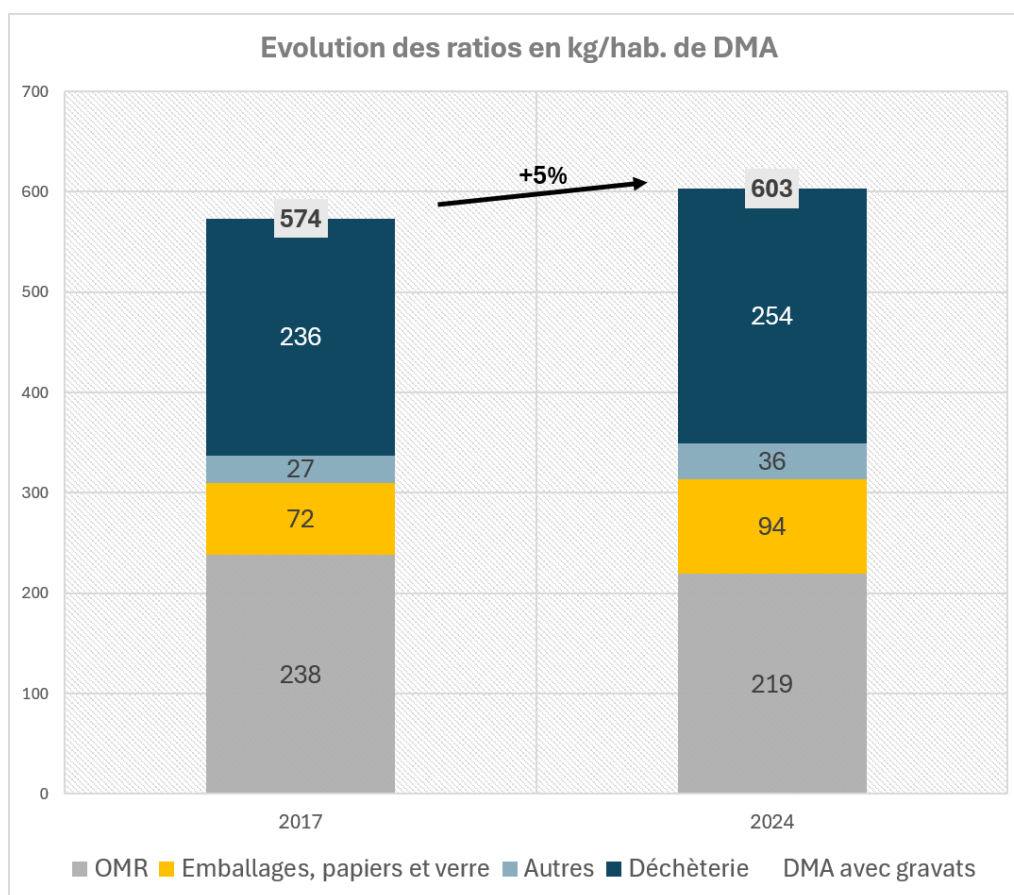


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2017 à 2024 – Source Sictom Nord Allier

Depuis 2017, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (en kg par habitant par an) **a augmenté de 5% sur le territoire.**

2.4.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2019 et 2024.

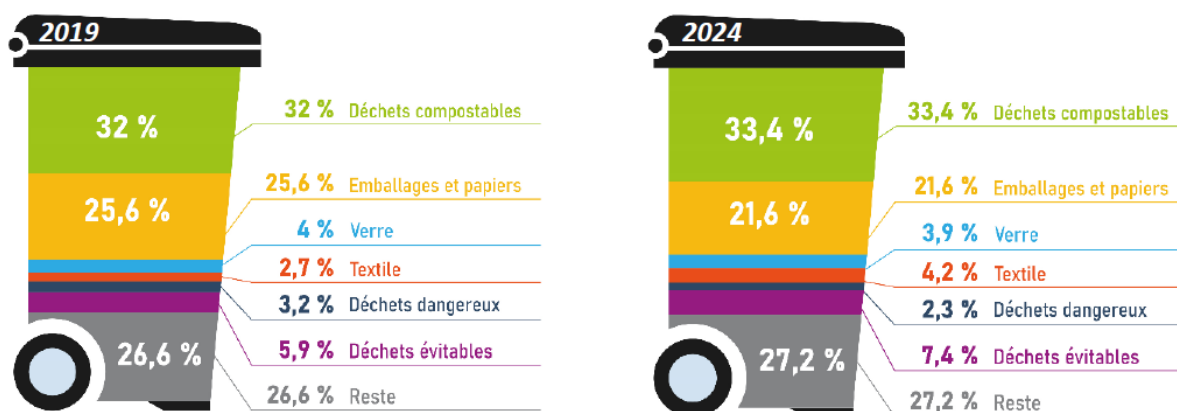


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2019 - 2024 – Source : Sictom Nord Allier

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et la part valorisable qu'elle contient.

2.4.2.3 *Evaluation des gisements prioritaires*

En tenant compte de la production de déchets en 2024, les flux réellement produits par les habitants sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA avec gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA avec gravats	Part de la production de DMA (%)
OMR	18 150	219	36 %
Déchèterie (hors déchets verts)	13 869	168	28 %
Déchets verts	9 802	118	20 %
Emballages	4 953	60	10 %
Verre	2 836	34	6 %
Autres déchets (cartons des professionnels, pneus)	283	3	1 %
Total	49 891	603	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 – Source : Sictom Nord Allier

2.5 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

ATOUTS

Socio-économique

- Une population avec enfants (27% des foyers) potentiellement plus sensibles à l'environnement et plus simple à cibler
- Des logements principalement en maisons (72%) ce qui est favorable à la gestion de proximité des biodéchets
- Une grande majorité de résidences principales (83%) et une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 55% des ménages) donc une facilité d'intégrer des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Baisse de 8% du ratio de production des OMR depuis 2017
- La baisse des quantités de DMA admis en ISDND en 2035 est atteinte (5%, pour un objectif de 10% maximum en ISDND)

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Une équipe de communication/prévention déchets à disposition pour animer et faire le suivi du PLP, avec un renfort récent sur le sujet du compostage

Actions et démarches engagées

- Des actions d'ores et déjà menées par le syndicat grâce au précédent PLPDMA 2019-2024
- Une enquête usagers mettant en lumière des comportements de réduction des déchets existants sur certains flux

Acteurs et partenaires

- Une présence du syndicat sur les réseaux sociaux et un magazine régulier permettant de toucher un public large, avec une communication variée
- Des acteurs présents sur le territoire et volontaires pour favoriser la réduction des déchets

FAIBLESSES

Socio-économique

- Un territoire étendu sur 72 communes, qui nécessite des relais locaux pour porter les actions de prévention
- Une population vieillissante (34% a plus de 60 ans) qui doit faire l'objet d'une communication et d'actions adaptées
- Un taux d'appartement de 70% à Moulins, à considérer dans la gestion de proximité des biodéchets
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire

Gestion des déchets

- Un ratio de DMA (kg par habitant) en augmentation de 5% en 2024 par rapport à 2017
- Une production d'OMR plus élevée que les moyennes comparatives
- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur la réduction de DMA, le réemploi, la généralisation du tri des biodéchets et la part de valorisable dans les OMR
- Selon l'enquête usagers, 67% des répondants n'ont pas de stop pub et 20% des répondants avec jardin ne compostent pas

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Des moyens fortement mobilisés sur le compostage, au détriment des autres actions

Actions et démarches engagées

- Des actions récurrentes essentiellement auprès des écoles
- Une enquête usagers qui a peu touché les moins de 30 ans

Acteurs et partenaires

- Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé
- Selon l'enquête usagers, le manque de solutions locales est un frein pour la réduction des déchets

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude optimisation, locaux réemploi, PLPDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat qui favorisent le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 33% peuvent être détournés par du compostage
- Evolution prévue du schéma de collecte, opportunité pour communiquer et valoriser les actions de prévention

Actions et démarches engagées

- Un PCAET sur Moulins Communauté avec une orientation spécifique « Limiter la production de déchets »
- Des PAT permettant de travailler sur le sujet des déchets alimentaires et de mutualiser des actions sur la limitation du gaspillage alimentaire

Acteurs et partenaires

- Une matériauthèque sur le territoire

Menaces

Contexte général et socio-économique

- Un territoire peu dense et rural qui génère de fait des zones de chalandises limitées pour les acteurs économiques qui pourraient porter des solutions de réduction des déchets

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation

Acteurs et partenaires

- Des aides et subventions en baisse, ce qui peut nuire au développement des acteurs du réemploi et de la réduction des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par le syndicat depuis 2017 et d'identifier les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2032, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le Sictom Nord Allier vise l'atteinte des objectifs réglementaires. Le graphique ci-dessous présente les quantités de **DMA** à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires, et celles visées par le PLPDMA grâce aux actions prévues soit **-14,8% entre 2017 et 2032**.

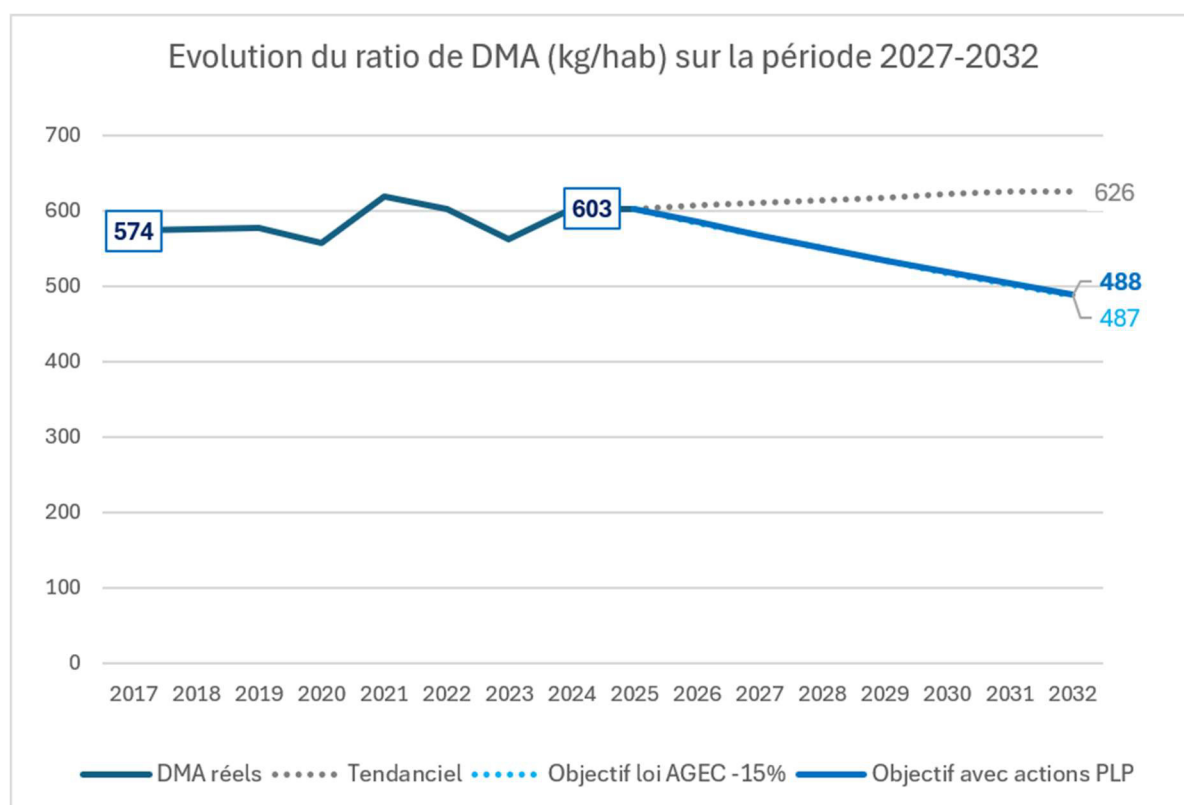


Illustration 5 : Objectif réglementaire de réduction des DMA et objectif du PLPDMA pour les DMA– Source : EODD

En complément, le Sictom Nord Allier vise un objectif spécifique pour la réduction des végétaux, avec une baisse d'au moins 20% par rapport à 2024.

Le graphique ci-dessous présente l'objectif de réduction de végétaux fixé grâce aux actions prévues. par le PLPDMA soit **-22% entre 2024 et 2032**.

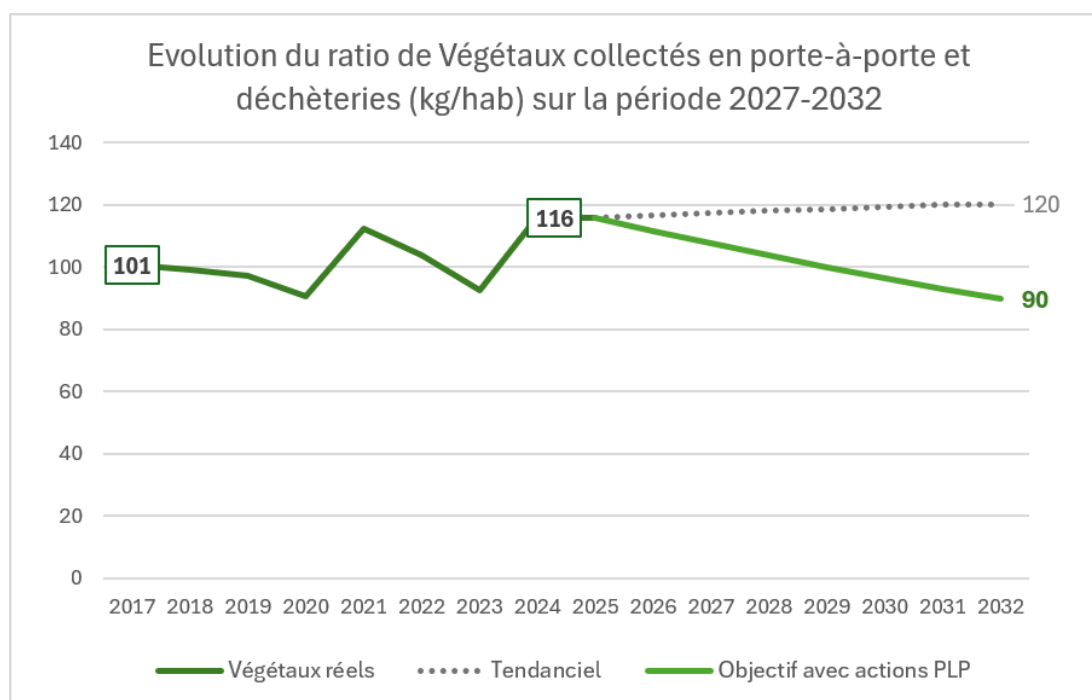


Illustration 6 : Objectif du PLPDMA pour les végétaux– Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, le Sictom Nord Allier a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2027 – 2032, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

Axe 1 : Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité	Objectif de réduction kg/hab. en 2032	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
- Action 1.1 – Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire - Action 1.2 – Conforter le compostage individuel - Action 1.3 – Développer le compostage partagé	2,8 kg/hab. 9,5 kg/hab. 3,4 kg/hab.	3,3 % 11,2 % 3,4 %
	-15,7 kg/hab.	18,4 %
Axe 2 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité		
- Action 2.1 – Développer la pratique du broyage - Action 2.2 – Développer la gestion différenciée des espaces verts - Action 2.3 – Promouvoir le jardin au naturel	16,0 kg/hab. 5,3 kg/hab. 2,2 kg/hab.	18,8 % 6,3 % 2,6 %
	-23,5 kg/hab.	27,6 %
Axe 3 : Développer le réemploi et la réparation		
- Action 3.1 – Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation des objets et matériaux - Action 3.2 – Encourager le réemploi pour lutter contre les emballages à usage unique - Action 3.3 – Favoriser la réparation	4,7 kg/hab. 2,5 kg/hab. 2,8 kg/hab.	5,5 % 3,0 % 3,3 %
	-10,0 kg/hab.	11,8 %
Axe 4 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts		
- Action 4.1 – Être exemplaire en matière de prévention des déchets et disposer des outils nécessaires - Action 4.2 – Organiser des événements pour informer et mobiliser les différents acteurs - Action 4.3 – Promouvoir et valoriser les acteurs engagés - Action 4.4 – Promouvoir le STOP PUB	1,1 kg/hab. 1,1 kg/hab. 0,6 kg/hab. 0,8 kg/hab.	1,3 % 1,3 % 0,6 % 0,9 %
	-3,5 kg/hab.	4,2 %
Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets		
Action 5.1 – Mener une réflexion sur le service pour les professionnels et son financement	32,4 kg/hab.	38,0 %
	- 32,4 kg/hab.	38,0 %

Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :

- 85,2 kg/hab. en 2032

3.3 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains supplémentaires nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous. A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	ETP 2032	Moyens humains moyens par an 2027-2032
Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire	0,14	0,27	0,20	0,20	0,20	0,20	0,2
	Conforter le compostage individuel	0,12	0,17	0,17	0,17	0,03	0,03	0,1
	Développer le compostage partagé	0,42	1,11	1,50	1,50	1,35	1,35	1,2
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité	Développer la pratique du broyage	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,1
	Développer la gestion différenciée des espaces verts	0,05	0,02	0,13	0,02	0,02	0,02	0,0
	Promouvoir le jardinage au naturel	0,03	0,38	0,10	0,10	0,10	0,10	0,1
Développer le réemploi et la réparation	Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation des objets et matériaux	0,71	0,48	0,60	0,32	0,32	0,32	0,5
	Encourager le réemploi pour lutter contre les emballages et objets à usage unique	0,14	0,07	0,05	0,03	0,03	0,03	0,1
	Favoriser la réparation	0,05	0,05	0,25	0,19	0,19	0,19	0,2
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts	Être exemplaire en matière de prévention des déchets et disposer des outils nécessaires	0,21	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,1
	Organiser des événements pour informer et mobiliser les différents acteurs	0,33	0,30	0,24	0,30	0,24	0,30	0,3
	Promouvoir et valoriser les acteurs engagés	0,10	0,25	0,28	0,31	0,34	0,37	0,3
	Promouvoir le STOP PUB	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,3
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	Mener une réflexion sur le service pour les professionnels et son financement	0,15	0,04	0,16	0,13	0,03	0,03	0,0
Total		2,6	3,3	3,9	3,4	3,0	3,1	3,2

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.4 Dépenses nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les dépenses nécessaires à mobiliser, en investissement ou en fonctionnement, dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissement total 2027 – 2032 €HT
Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire	2 020 €HT
	Conforter le compostage individuel	185 820 €HT
	Développer le compostage partagé	66 060 €HT
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité	Développer la pratique du broyage	22 500 €HT
	Développer la gestion différenciée des espaces verts	120 €HT
	Promouvoir le jardinage au naturel	6 720 €HT
Développer le réemploi et la réparation	Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation des objets et matériaux	22 500 €HT
	Encourager le réemploi pour lutter contre les emballages et objets à usage unique	25 650 €HT
	Favoriser la réparation	6 000 €HT
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts	Être exemplaire en matière de prévention des déchets et disposer des outils nécessaires	1 500 €HT
	Organiser des événements pour informer et mobiliser les différents acteurs	1 500 €HT
	Promouvoir et valoriser les acteurs engagés	5 040 €HT
	Promouvoir le STOP PUB	240 €HT
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	Mener une réflexion sur le service pour les professionnels et son financement	45 000 €HT
Total		390 670 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.5 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire la production de
déchets alimentaires et
encourager la gestion de
proximité

Action 1.1

Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Réduire les quantités de produits alimentaires jetés

→ Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation

→ Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage

→ Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030

Publics cibles

Restauration collective, particuliers, professionnels de la restauration

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR et déchets alimentaires

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Sensibilisation et formation

Campagnes de communication

Formation à destination des personnels de cantine

Publier une recette anti gaspi réalisée par un restaurateur local

Inciter à l'utilisation d'application de type Too good To go

2027-2032

1 campagne par an
1 guide des bonnes pratiques
3 évènements
1 formation par an
1 recette par an

Nombre de vues des différents posts
Nombre de structures représentées par formation
Nombre de guides distribués

Challenges restaurants collectifs et/ou communes

Faire un état des lieux des démarches sur le territoire (plan alimentaire territorial...) et identifier les synergies

Construire le contenu du challenge et les modalités de mise en œuvre

Identifier des établissements volontaires

Animer le challenge et partager les résultats

2028-2032

Mobiliser 5 établissements par an

Nombre d'établissements participants

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Ecoles, Communes, Communautés de communes et agglomération, Département, Autres restaurants collectifs, Restaurateurs et commerçants

0,20 ETP

Balances de pesée : 300 €HT
Gaspi Pain : 400 €HT
Vidéo : 500 €HT
Flyers : 720 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-2,8 kg/hab

Axe 1

Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité

Action 1.2

Conforter le compostage individuel

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement

Publics cibles

Particuliers avec jardin

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires et végétaux

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Sensibilisation			
Communication dédiée Guide des pratiques du compostage individuel	2027-2032	1 guide des bonnes pratiques 1 FAQ sur le site internet	Nombre de guides distribués
Distribution de composteurs individuels			
Campagnes de distribution avec formation à l'utilisation	2027-2030	6 campagnes par an	Nombre de campagnes de distribution Nombre de composteurs distribués
Test de la distribution de composteurs gratuits	2028	1 commune test Augmentation du taux d'équipement de 20 %	Nombre de composteurs distribués Evolution du taux d'équipement
Accompagnement individuel			
Identification d'associations pouvant assurer un accompagnement en porte à porte	2028-2030	Accompagner 500 foyers par an durant 3 ans Communiquer tous les 6 mois	Nombre de foyers accompagnés par an Nombre de vues des communications
Passation de marchés pour contractualiser les actions de l'association retenue			
Communiquer sur l'accompagnement			
Suivi du marché			

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
Communes, associations	0,12 ETP	Guides : 720 €HT Composteurs individuels : 100 000 €HT Marché : 27 300 €HT Flyers : 1 800 €HT	SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-9,5 kg/hab

Axe 1

Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité

Action 1.3

Développer le compostage partagé

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost

→ Créer une dynamique de territoire et créer du lien social, inciter et former les usagers au compostage

→ Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement

Publics cibles

Particuliers sans jardin, collectivités (élus/agents)

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires et végétaux

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Sensibilisation

Communication

Formation avec visite de sites exemplaires

Guide des pratiques du compostage partagé

2027-2032

2 posts par an
2 formations par an
1 guide des bonnes pratiques

Nombre de vues des différents posts
Nombre de participants aux formations
Nombre de guides distribués

Implanter des composteurs partagés

Identification des lieux pouvant accueillir des composteurs collectifs (pied d'immeuble, point de tri...)

Animer des réunions pour les référents de sites

2027-2030

Implanter 50 sites partagés et 30 sites en immeuble ou autonomes
2 réunions d'animation des référents par an

Nombre de composteurs partagés implantés par an
Nombre de participants aux réunions référents

Suivre les composteurs partagés

Visiter régulièrement tous les composteurs collectifs publics

Suivre les sites en pied d'immeuble et les sites autonomes

2027-2032

Passage toutes les semaines sur les composteurs collectifs publics

Quantité de compost produit

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Collectivités, syndics, référents

1,20 ETP

Guides : 540 €HT
Composteurs partagés : 65 000 €HT
Flyers : 720 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-3,4 kg/hab

AXE 1 - Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1, sur les 6 prochaines années.

Années	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Réduire la production de déchets alimentaires et encourager la gestion de proximité						
Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Campagnes de communication (1 par an)						
Guide des bonnes pratiques						
Formation à destination des personnels de cantine (1 par an)						
Publier une recette anti-gaspi réalisée par un restaurateur local (1 par an)						
Inciter à l'utilisation d'application de type Too good To go						
Challenges restaurants collectifs et/ou communes						
Conforter le compostage individuel						
Communication dédiée						
Guide des bonnes pratiques, FAQ						
Test de la distribution de composteur gratuit						
Campagnes de distribution avec formation à l'utilisation (6 par an)						
Accompagnement individuel compostage (500 foyers pendant 3 ans)						
Développer le compostage partagé						
Communication						
Guide des pratiques du compostage partagé						
Formation avec visite de sites exemplaires (2 par an)						
Planter des composteurs partagés (50 sites partagés et 30 sites en immeuble ou autonomes)						
Animer des réunions pour les référents de sites (2 par an)						
Suivre les composteurs partagés (passage toutes les semaines sur les composteurs collectifs publics)						

Axe 2

Éviter la production de
déchets verts et
encourager la gestion de
proximité

Action 2.1

Développer la pratique du broyage

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les végétaux des OMR et des déchèteries et les valoriser sous forme de broyat
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement

Publics cibles

Particuliers et professionnels

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Végétaux

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mettre en relation

Promotion des plateformes numériques de dons et/ou d'échanges de matières existantes

2027-2032

4 posts par an
1 réunion par an

Nombre de vues des posts
Nombre de participants aux réunions

Favoriser les échanges entre producteurs de broyat et utilisateurs

Organisation des opérations de broyage et la disponibilité du broyat

Mettre à disposition des usagers des broyeurs individuels

Maintien de la mise à disposition des communes d'un gros broyeur pour organiser des campagnes de broyage pour les usagers

Journées de distribution de broyat organisées par les communes

Journées de broyage en déchèterie

Journées de distribution de broyat en déchèterie

Aider à la communication de ces campagnes

2027-2032

Information annuelle des communes
Être équipé de 15 broyeurs individuels
Communiquer pour chaque campagne
2 campagnes de broyage par an par déchèterie
2 distributions de broyat par an par déchèterie

Nombre de fois que les broyeurs sont mis à disposition
Nombre de journées de distribution de broyat
Nombre de vues des posts

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Communes, professionnels du broyage, exploitant de la plateforme de compostage, référents composteurs partagés

0,15 ETP

Broyeurs : 22 500 € HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-16,0 kg/hab

Action 2.2

Développer la gestion différenciée des espaces verts

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Réduire la production de végétaux

→ Adapter les modes d'entretien pour favoriser la biodiversité, limiter les consommations d'eau et réduire l'usage d'intrants

Publics cibles

Communes et collectivités (élus et agents), particuliers, professionnels

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Végétaux

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Former et communiquer

Proposer une formation à destination des élus et agents

Proposer une formation à destination des usagers

Créer une campagne de communication

2027-2032

Réaliser 2 formations élus et agents par an

Réaliser 2 formations usagers par an

Publier 2 posts par an

Nombre de participants par formation

Nombre de vues des posts

Plan de gestion

Proposer un guide de la gestion différenciée à destination des communes et des collectivités

Mise en œuvre d'un plan de gestion sur le site du Sictom

Proposer un espace témoin pour participer à la communication

2029

Création d'un guide

Mise en œuvre d'un plan de gestion sur le site du Sictom et les déchèteries

Espace témoin

Nombre de communes et collectivités appliquant une gestion différenciée des espaces verts

Adoption d'un plan de gestion par le Sictom

Mise en place d'un espace témoin

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Communes et collectivités, professionnels, acteurs spécialisés (FREDON, OFB, CAUE, CNFPT)

0,04 ETP

Guides : 120 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-5,3 kg/hab

Action 2.3

Promouvoir le jardinage au naturel

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Réduire la production de déchets verts

→ Faire évoluer les pratiques des usagers

→ Adapter les modes d'entretien pour réduire l'utilisation de produits dangereux et préserver la qualité de l'eau et des sols

Publics cibles

Particuliers (adultes et enfants), communes et collectivités (élus et agents)

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Végétaux et déchets dangereux

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Jardin pédagogique

Travailler le contenu des visites pédagogiques

Proposer des visites aux écoles et usagers particuliers

Créer des ateliers pour les enfants : jardinage, vie du sol, potager ...

Créer des ateliers à destination des adultes : paillage, jardin zéro déchets, fresque des sols vivants...

2028-2032

Réaliser 1 visite par mois
Réaliser 4 ateliers par an

Nombre de participants par visite ou atelier

Communiquer et sensibiliser

Créer des tutos disponibles en ligne expliquant les principes du jardin au naturel

Se doter de flyers explicatifs du jardin au naturel

Ateliers et animations lors de trocs de plantes

2027-2032

Avoir 2 tutos en ligne
Distribuer 200 flyers par an
Participer à 2 bourses d'échanges de plantes par an

Nombre de vues des tutos
Nombre de flyers distribués
Nombre d'usagers sensibilisés lors des trocs de plantes

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Communes et collectivités, centres sociaux, associations, professionnels spécialisés

0,13 ETP

Vidéo : 1000 €HT
Flyers : 720 €HT
Ateliers : 5 000 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-2,2 kg/hab

AXE 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2, sur les 6 prochaines années.

Années	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité						
Développer la pratique du broyage						
Promotion des plateformes numériques de dons et/ou d'échanges de matières existantes (4 posts par an)						
Favoriser les échanges entre producteurs de broyat et utilisateurs (1 réunion par an)						
Acquisition de broyeurs individuels						
Mettre à disposition des usagers des broyeurs individuels						
Maintien de la mise à disposition des communes d'un gros broyeur pour organiser des campagnes de broyage pour les usagers, avec une réunion annuelle d'information						
Journées de distribution de broyat organisées par les communes						
Journées de broyage en déchèterie						
Journées de distribution de broyat en déchèterie						
Communication de ces campagnes						
Développer la gestion différenciée des espaces verts						
Proposer une formation à destination des élus et agents (2 par an)						
Proposer une formation à destination des usagers (2 par an)						
Créer une campagne de communication (2 posts par an)						
Proposer un guide de la gestion différenciée à destination des communes et des collectivités						
Mise en œuvre d'un plan de gestion sur le site du Sictom						
Proposer un espace témoin pour participer à la communication						
Promouvoir le jardinage au naturel						
Proposer des visites du jardin pédagogique aux écoles et usagers particuliers (1 par mois)						
Créer des ateliers pour les enfants et des ateliers à destination des adultes (tenue de 4 ateliers par an)						
Créer des tutos disponibles en ligne expliquant les principes du jardin au naturel avoir 2 tutos en ligne)						
Se doter de flyers explicatifs du jardin au naturel						
Ateliers et animations lors de trocs de plantes (2 par an)						

Axe 3

Développer le réemploi et la réparation

Action 3.1

Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation des objets et matériaux

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Favoriser l'allongement de la durée de vie des objets et matériaux

→ Structurer une filière locale de réemploi

→ Sensibiliser les habitants aux pratiques de réutilisation

Publics cibles

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Déchets occasionnels : D3E, bois et ameublement, vélos, vêtements

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi
et d'évaluation

Structurer et animer un réseau local du réemploi

Construire un réseau local :
recenser l'existant, construire un
groupe de travail permanent et
définir des objectifs communs

Développer les échanges

Renforcer la visibilité des
inventaires existants : annuaire
d'acteurs, carte interactive des
structures

Communiquer en mettant en
valeur les initiatives locales,
partageant les événements et
ateliers, valorisant des
témoignages ...

2028-2032

Avoir un réseau établi et actif
Réaliser 1 rencontre annuelle du
réemploi
3 posts par an
Communication 5 fois par an

Nombre d'acteurs dans le réseau
Nombre de participants aux réunions
annuelles
Nombre de vues des posts
Nombre de communications via les
médias locaux

Plan d'actions	Développer le réemploi des matériaux et objets via les acteurs de l'économie sociale et solidaire			
	Consolider les synergies avec les déchèteries et les structures de l'ESS, avec des engagements de la part des structures Pour les locaux réemploi en déchèterie, tester la récupération gratuite par les usagers et faire le bilan Réfléchir à une convention unique pour la gestion du réemploi en déchèterie, via un AMI éventuellement Etudier la faisabilité d'une ressourcerie sur le territoire, pouvant être associée à d'autres activités (ateliers partagés, co working, jardins partagés...) Soutenir les projets locaux (selon le besoin : formation, communication, mise en relation...) Développer le réemploi dans les cimetières	2027-2032	Faire 1 test de reprise gratuite En fonction, passer 1 convention unique de gestion du réemploi en déchèterie Réaliser 1 étude de faisabilité ressourcerie Soutenir 2 projets locaux par an Equiper 20 cimetières avec un espace de réemploi	Tonnage détourné des déchèteries Bilan du test de récupération gratuite Nombre de conventions signées Etude ressourcerie réalisée Nombre de projets soutenus Nombre de cimetières avec espace réemploi
	Sensibiliser les habitants aux pratiques de réemploi et de réutilisation			
	Développer un programme d'animations (relooking, upcycling, exposition...) Sensibiliser les usagers et organiser des événements (exposition, défilé...)	2027-2032	Réaliser 6 ateliers par an Réaliser 1 évènement communicant par an	Nombre de participants aux ateliers et évènements Taux de satisfaction des participants
Moyens				
	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Collectivités, communes, centres sociaux, structures de l'ESS, médias locaux, professionnels	0,46 ETP	Ateliers : 1500 €HT Evènements : 1 000 €HT Etude ressourcerie : 20 000 €HT	SICTOM NORD ALLIER
Résultats attendus				
Réduction DMA en 2032			-4,7 kg/hab	

Action 3.2

Encourager le réemploi pour lutter contre les emballages et objets à usage unique

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Réduire la production de déchets d'emballages et objets à usage unique

Publics cibles

Particuliers et commerçants

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Emballages plastiques

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Mobiliser les commerçants et valoriser les initiatives			
Recenser les commerces et initiatives exemplaires existants	2027-2032	Labellisation et valorisation (voir action 4.3)	Nombre d'établissements exemplaires recensés Nombre d'établissements labellisés
Elaborer une charte / label et valoriser les commerces engagés			
Mettre en valeur les commerces engagés			
Sensibiliser les habitants et promouvoir les alternatives réutilisables			
Organiser des ateliers de fabrication et d'utilisation de sacs à vrac, sacs à pain et autres contenants réutilisables	2027-2032	4 ateliers par an durant 3 ans Communiquer 2 fois par an Aides à l'acquisition pour 20 bénéficiaires par an	Nombre de participants Nombre de vues des communications Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition
Déployer des campagnes de communication sur les bénéfices du réemploi des emballages			
Informier et soutenir les alternatives au jetable (couches lavables, hygiène féminine...)			
Développer le réemploi en restauration collective			
Sensibiliser au réemploi dans les cantines et soutenir le déploiement de contenants réemployables	2027-2031	2 réunions d'information communes/agents par an pendant 2 ans Réaliser 1 étude territoriale réemploi des contenants alimentaires	Nombre de participants aux réunions Etude réemploi réalisée
Etudier la faisabilité du réemploi pour le portage de repas à domicile sur le territoire			

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
Commerces, communes et centres sociaux, médias locaux, éco organisme emballages	0,06 ETP	Ateliers : 850 €HT Etude réemploi contenants : 20 000 €HT Aides à l'acquisition réutilisable : 4 800 €HT	SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-2,5 kg/hab

Action 3.3

Favoriser la réparation

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Promouvoir la réparation comme alternative à l'achat neuf et au remplacement systématique des objets

→ Améliorer la visibilité des acteurs de la réparation

→ Réduire les déchets pouvant être réparés

Publics cibles

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Déchets occasionnels : D3E, bois et ameublement, vélos, vêtements

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Améliorer la visibilité de l'offre locale de réparation

Renforcer la visibilité des inventaires existants : annuaire d'acteurs, carte interactive des structures

Relayer l'offre existante via les communes, réseaux sociaux, bulletins municipaux et partenaires locaux

2029-2032

Communiquer semestriellement

Nombre d'actions de communication réalisées

Développer une dynamique territoriale autour de la réparation

Sensibilisation des usagers en déchèterie

Constituer un réseau d'ambassadeurs formés aux enjeux de la réparation et aux solutions existantes (élus, associations, agents communaux, citoyens engagés...)

Proposer des ateliers participatifs de diagnostic et de réparation d'objets du quotidien

Organiser des Repair Cafés de proximité (événements en déchèterie, tournée sur les communes...)

2027-2032

1 évènement par an par déchèterie
Disposer d'ambassadeurs formés par le Sictom
Proposer 4 ateliers de réparation par an
Réaliser 4 repair cafés de proximité par an

Nombre d'usagers sensibilisés par évènement
Nombre d'ambassadeurs formés
Nombre d'ambassadeurs actifs
Nombre de participants aux ateliers
Nombre de repair cafés de proximité

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Communes, associations, professionnels de la réparation, citoyens

0,15 ETP

Flyers : 1 200 €HT
Ateliers : 4 800 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-2,8 kg/hab

AXE 3 - Développer le réemploi et la réparation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3, sur les 6 prochaines années.

Années	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Développer le réemploi et la réparation						
Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation des objets et matériaux						
Construire un réseau local du réemploi						
Développer les échanges, 1 rencontre annuelle						
Renforcer la visibilité des inventaires existants (3 posts par an)						
Communiquer en mettant en valeur les initiatives locales, partageant les événements et ateliers, valorisant des témoignages (5 fois par an)						
Consolider les synergies avec les déchèteries et les structures de l'ESS, avec des engagements de la part des structures						
Pour les locaux réemploi en déchèterie, tester la récupération gratuite par les usagers et faire le bilan						
Etudier la faisabilité d'une ressourcerie sur le territoire						
Soutenir les projets locaux						
Développer le réemploi dans les cimetières						
Sensibiliser les habitants aux pratiques de réemploi et de réutilisation (6 ateliers par an et 1 événement communicant par an)						
Encourager le réemploi pour lutter contre les emballages et objets à usage unique						
Elaborer une charte / label et valoriser les commerces engagés						
Mettre en valeur les commerces engagés						
Organiser des ateliers de fabrication et d'utilisation de sacs à vrac, sacs à pain et autres contenants réutilisables (4 ateliers par an durant 3 ans)						
Déployer des campagnes de communication sur les bénéfices du réemploi des emballages (2 fois par an)						
Informier et soutenir les alternatives au jetable (couches lavables, hygiène féminine...)						
Sensibiliser au réemploi dans les cantines et soutenir le déploiement de contenants réemployables (2 réunions d'information par an pendant 2 ans puis accompagnement)						
Etudier la faisabilité du réemploi pour le portage de repas à domicile sur le territoire						
Favoriser la réparation						
Améliorer la visibilité de l'offre locale de réparation, communication semestrielle						
Sensibilisation des usagers en déchèterie (1 par an)						
Constituer un réseau d'ambassadeurs formés aux enjeux de la réparation et aux solutions existantes						
Proposer des ateliers participatifs de diagnostic et de réparation d'objets du quotidien (4 par an)						
Organiser des Repair Cafés de proximité (4 par an)						

Axe 4

Sensibiliser les acteurs et
favoriser la visibilité de
leurs efforts

Action 4.1

Être exemplaire en matière de prévention des déchets et disposer des outils nécessaires

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Développer une culture commune de la prévention des déchets au sein des collectivités

→ Soutenir les acteurs volontaires dans le déploiement d'actions de prévention

Publics cibles

Elus, communes et collectivités, administrations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Sensibiliser et accompagner les élus et agents dans une démarche d'exemplarité

Organiser des « Déchets Tours » à destination des élus et agents afin de visiter des sites exemplaires et découvrir des initiatives inspirantes

Elaborer une charte / label et valoriser les communes engagées

Organiser des temps d'échange avec d'autres collectivités

Avoir un règlement de collecte à jour permettant de soutenir et appliquer les actions de prévention

2027

Réaliser 3 déchets tours
Echanger avec 4 collectivités
Labellisation et valorisation : voir action 4.3
Avoir un règlement de collecte à jourNombre de participants aux déchets tours
Nombre d'échanges avec d'autres collectivités
Règlement de collecte à jour adopté

Développer les outils et la mutualisation des moyens au service de la prévention des déchets

Mettre en place un réseau de référents prévention des déchets au sein des communes

Constituer une mallette pédagogique (guides pratiques, fiches thématiques, retours d'expérience, outils de communication)

Développer la mutualisation et le prêt de matériels (selon demandes, dont kit prévention)

2027-2032

Disposer d'ambassadeurs formés par le Sictom
50% des communes avec un référent prévention
Réalisation de la mallette
Être équipé d'un kit de prêt pour des outils de prévention (supports pédagogiques, outils d'animation...)Nombre de référents prévention
Nombre de communes avec un référent
Nombre de mallettes distribuées

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Communes et collectivités, associations, citoyens

0,06 ETP

Kit prévention : 1 500 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-1,1 kg/hab

Action 4.2

Organiser des événements pour informer et mobiliser les différents acteurs

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Faire des habitants des acteurs de la prévention des déchets
- Améliorer continuellement les actions de sensibilisation et renforcer l'adhésion des habitants
- Diffuser des messages de prévention compréhensibles et attractifs auprès de l'ensemble des habitants

Publics cibles

Habitants, communes, professionnels, associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Déployer une communication régulière et adaptée aux différents publics			
Elaborer un plan de communication annuel qui adapte les messages aux cibles et en diversifiant les canaux de communication	2027-2032	Maintenir un plan de communication à jour, évolutif et adapté aux besoins	Nombre de campagnes de communication
Renouveler régulièrement les messages et les visuels afin de maintenir l'intérêt du public			Nombre de supports diffusés
Relayer les actions et initiatives mises en œuvre sur le territoire			Nombre de personnes touchées Nombre d'actions dans les établissements scolaires
Favoriser la participation des habitants aux actions de prévention des déchets			
Organiser des ateliers, défis et animations participatives	2027-2032	Disposer d'un réseau d'ambassadeurs habitants Participer à 40 évènements par an	Nombre d'animations réalisées
Encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques			Nombre de participants
Développer un réseau d'habitants relais ou d'ambassadeurs			Nombre de partenaires impliqués
Mobiliser les associations, établissements scolaires et communes			Nombre d'ambassadeurs mobilisés
S'appuyer sur les événements locaux pour sensibiliser le public			
Évaluer les actions et identifier les pistes de progression			
Recueillir régulièrement les retours des habitants pour identifier les freins, attentes et pistes d'amélioration	2027-2032	Réaliser une enquête de satisfaction tous les deux ans Avoir un taux de satisfaction supérieur à 85 %	Nombre d'enquêtes ou consultations réalisées
Adapter les messages et les actions en fonction des résultats observés			Taux de satisfaction des habitants Évolution de la participation aux actions de prévention

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Communes, collectivités, associations, citoyens, médias locaux	0,29 ETP	Evènements : 1 500 €HT	SICTOM NORD ALLIER
Résultats attendus Réduction DMA en 2032			-1,1 kg/hab	

Action 4.3

Promouvoir et valoriser les acteurs engagés

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Fédérer les acteurs autour d'engagements communs en faveur de la prévention des déchets

→ Reconnaître, encourager et rendre visibles les initiatives exemplaires en matière de prévention des déchets afin de renforcer la mobilisation des acteurs du territoire

→ Maintenir la motivation des usagers et ancrer les bonnes pratiques

Publics cibles

Habitants, communes, professionnels, associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mobiliser les acteurs autour d'une démarche d'engagement commune

Élaborer une charte d'engagement précisant les objectifs et actions attendues

Décliner la charte par typologie d'acteur (commune, commerçant, association...), en s'appuyant lorsque c'est possible sur des labels existants

Accompagner les signataires dans leurs démarches et soutenir le partage d'expériences

2027-2032

Signer des chartes : 35 communes, 100 établissements, 20 évènements
Suivre les acteurs labellisés une fois par an
Organiser 2 réunions par anNombre de signataires de la charte
Taux de suivi des acteurs
Nombre de rencontres ou échanges organisés

Valoriser les actions exemplaires et les résultats et assurer leur suivi dans le temps

Organiser des remises de prix, trophées ou distinctions lors d'événements du territoire

Valoriser les résultats obtenus et identifier les pistes de progression

Mettre en avant les résultats positifs obtenus sur le territoire en valorisant les initiatives et en communiquant sur les progrès réalisés

2028-2032

Organiser 2 remises de prix par an
Distribuer un macaron pour les établissements labellisés
Publier 4 posts par anNombre d'acteurs valorisés
Nombre de distinctions remises
Évolution des engagements dans le temps
Nombre de communications valorisant les résultats

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissement sur 6 ans

Pilotage

Communes, professionnels, associations, citoyens, médias locaux

0,27 ETP

Evènement : 5 000 €HT
Macarons : 40 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-0,6 kg/hab

Action 4.4

Promouvoir le STOP PUB

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Faciliter l'accès au dispositif et renforcer sa notoriété auprès des habitants

→ Faire adopter le STOP PUB et mesurer son impact sur le territoire

Publics cibles

Usagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Papiers

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi
et d'évaluation

Développer la diffusion et la visibilité du dispositif STOP PUB

Mettre à disposition des autocollants STOP PUB dans les mairies, déchèteries, commerces et lieux d'accueil du public

2027-2032

Equiper 200 foyers par an

Nombre de foyers équipés

Communiquer sur les bénéfices environnementaux et économiques du dispositif

Moyens

Partenaires

Moyens humains
moyennés par
anMoyens matériels et
investissement sur 6 ans

Pilotage

Communes, associations, commerces

0,01 ETP

Stickers : 240 €HT

SICTOM NORD ALLIER

Résultats attendus
Réduction DMA en 2032

-0,8 kg/hab

AXE 4 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4, sur les 6 prochaines années.

Années	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts						
Être exemplaire en matière de prévention des déchets et disposer des outils nécessaires						
Organiser des « Déchets Tours » à destination des élus et agents (3 par an)						
Elaborer une charte / label et valoriser les communes engagées, et organiser des temps d'échange avec d'autres collectivités						
Avoir un règlement de collecte à jour permettant de soutenir et appliquer les actions de prévention						
Mettre en place un réseau de référents prévention des déchets au sein des communes, et animation du réseau						
Constituer une mallette pédagogique (guides pratiques, fiches thématiques, retours d'expérience, outils de communication)						
Développer la mutualisation et le prêt de matériels (selon demandes, dont kit prévention)						
Organiser des événements pour informer et mobiliser les différents acteurs						
Déployer une communication régulière et adaptée aux différents publics						
Favoriser la participation des habitants aux actions de prévention des déchets (participer à 40 événements par an)						
Développer un réseau d'habitants relais ou d'ambassadeurs						
Évaluer les actions et identifier les pistes de progression						
Réaliser une enquête de satisfaction tous les deux ans						
Promouvoir et valoriser les acteurs engagés						
Élaborer une charte d'engagement						
Accompagner les signataires dans leurs démarches et soutenir le partage d'expériences						
Organiser des remises de prix, trophées ou distinctions lors d'événements du territoire (2 remises de prix par an)						
Mettre en avant les résultats positifs obtenus sur le territoire en valorisant les initiatives et en communiquant sur les progrès réalisés (4 posts par an)						
Promouvoir le STOP PUB						
Développer la diffusion et la visibilité du dispositif STOP PUB						

Axe 5

Utiliser les instruments
économiques pour
favoriser la prévention
des déchets

Action 5.1

Mener une réflexion sur le service pour les professionnels et son financement

Performances

Performance de l'action

Niveau 1 : Action centrée sur la communication

Niveau 2 : Action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Action avec une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

→ Analyser l'adéquation du service proposé aux professionnels avec leurs besoins

→ Etudier les modalités de financement permettant d'encourager la réduction et la valorisation des déchets non ménages

Publics cibles

Producteurs de déchets non ménagers (professionnels, administrations...)

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Tous les déchets

Plan d'actions

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Réaliser un diagnostic du service et des besoins des non ménages (collecte et déchèterie)

Réaliser un état des lieux des services actuellement proposés en identifiant les volumes et typologies de déchets produits (données redevance spéciale, passages en déchèterie...)

Rencontrer les porteurs de projet à destination de ces usagers (déchèterie professionnelle...)

Comparer les pratiques avec celles d'autres territoires

2027

20 suivis de collecte ciblés sur les professionnels
3 demi journées de suivi des dépôts par déchèterie
Réunions avec les porteurs de projets

Production d'une note de synthèse redevance spéciale
Production d'une note de synthèse déchèterie
Nombre d'acteurs rencontrés

Étudier les leviers économiques favorisant la prévention des déchets et les mettre en œuvre

Analyser les coûts du service actuel et les modalités de financement existantes

Étudier les modalités applicables aux professionnels et autres non ménages

Évaluer les impacts financiers, techniques et organisationnels des différents scénarios

Élaborer des recommandations et un plan d'évolution du service

2028-2029

Définir un seuil maximal autorisé pour le service de collecte des déchets
Statuer sur le financement des déchets des professionnels

Seuil maximal pour le service de collecte mis en place
Production d'un rapport ou de préconisations pour la redevance spéciale
Production d'un rapport ou de préconisations pour les déchèteries

Créer une déchèterie professionnelle

Identifier les gisements et usagers potentiels et les terrains disponibles

Lancer un AMI

Choisir un lauréat et suivre le projet

2028-2032

Lancer un AMI
Avoir une déchèterie pour les professionnels sur le territoire

Site de projet identifié
Lauréat de l'AMI retenu

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissement sur 6 ans	Pilotage
	Professionnels, administrations, associations	0,09 ETP	Etudes : 45 000 €HT	SICTOM NORD ALLIER
Résultats attendus Réduction DMA en 2032		-32,4 kg/hab		

AXE 5 – Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5, sur les 6 prochaines années.

Années	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Mener une réflexion sur le service pour les professionnels et son financement						
Réaliser un diagnostic du service et des besoin des non-ménages (collecte et déchèterie), dont 20 suivis de collecte ciblés sur les professionnels et 3 demi-journées de suivi des dépôts par déchèterie						
Étudier les leviers économiques favorisant la prévention des déchets et les mettre en œuvre, dont études paiement déchèterie et redevance spéciale						
Créer une déchèterie professionnelle : identifier les gisements et usagers potentiels et les terrains disponibles						
Créer une déchèterie professionnelle : lancement d'un AMI et suivi du projet						

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
	AGEC	(Loi) Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
D	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
O	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAT	Plan d'Alimentation Territorial
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
T	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères